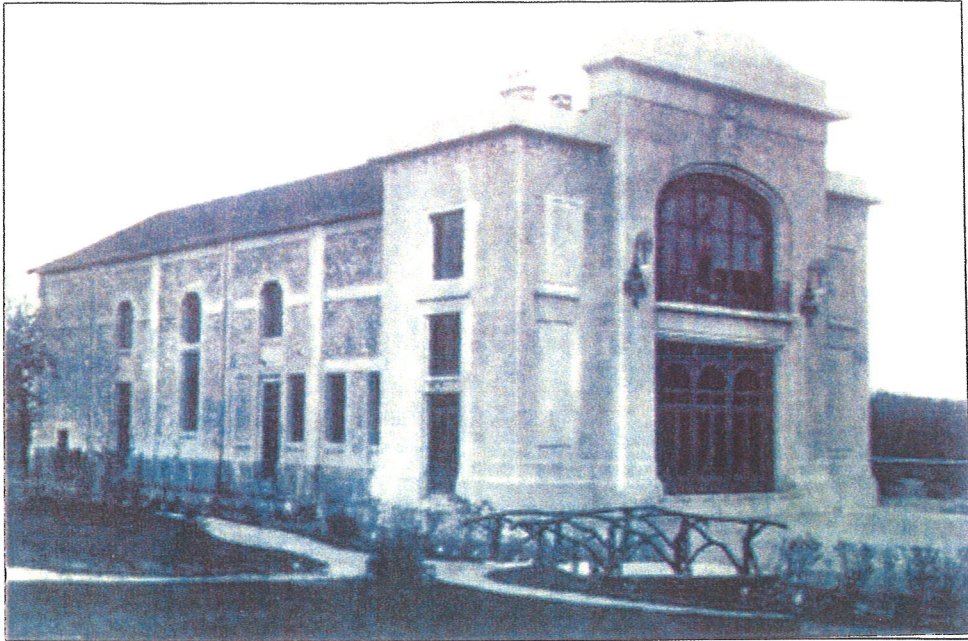


# SALLE



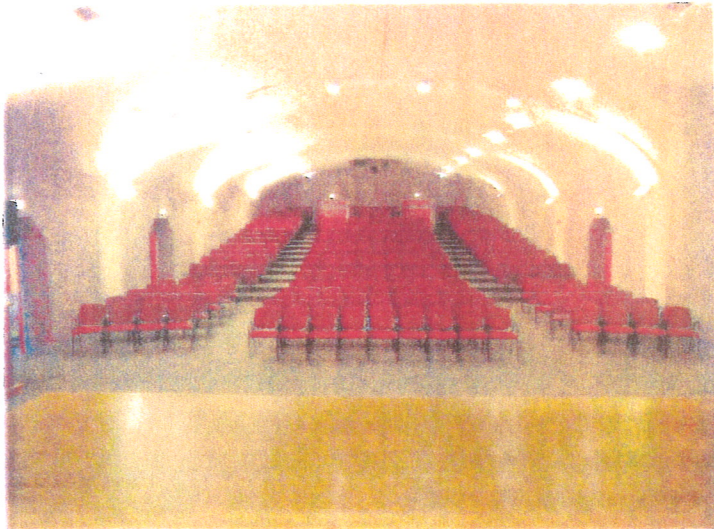
# W O G N E R



## La salle du haut

### Équipement à vocation spectacle

L'accueil se fait dans un grand hall.  
La salle est destinée à accueillir les activités de type cinéma, conférence, théâtre, exposition, ...



Les annexes fonctionnelles comprennent deux loges d'artistes, une salle de projection, des sanitaires et un monte charge.



## La salle du bas

### Équipement à vocation réception



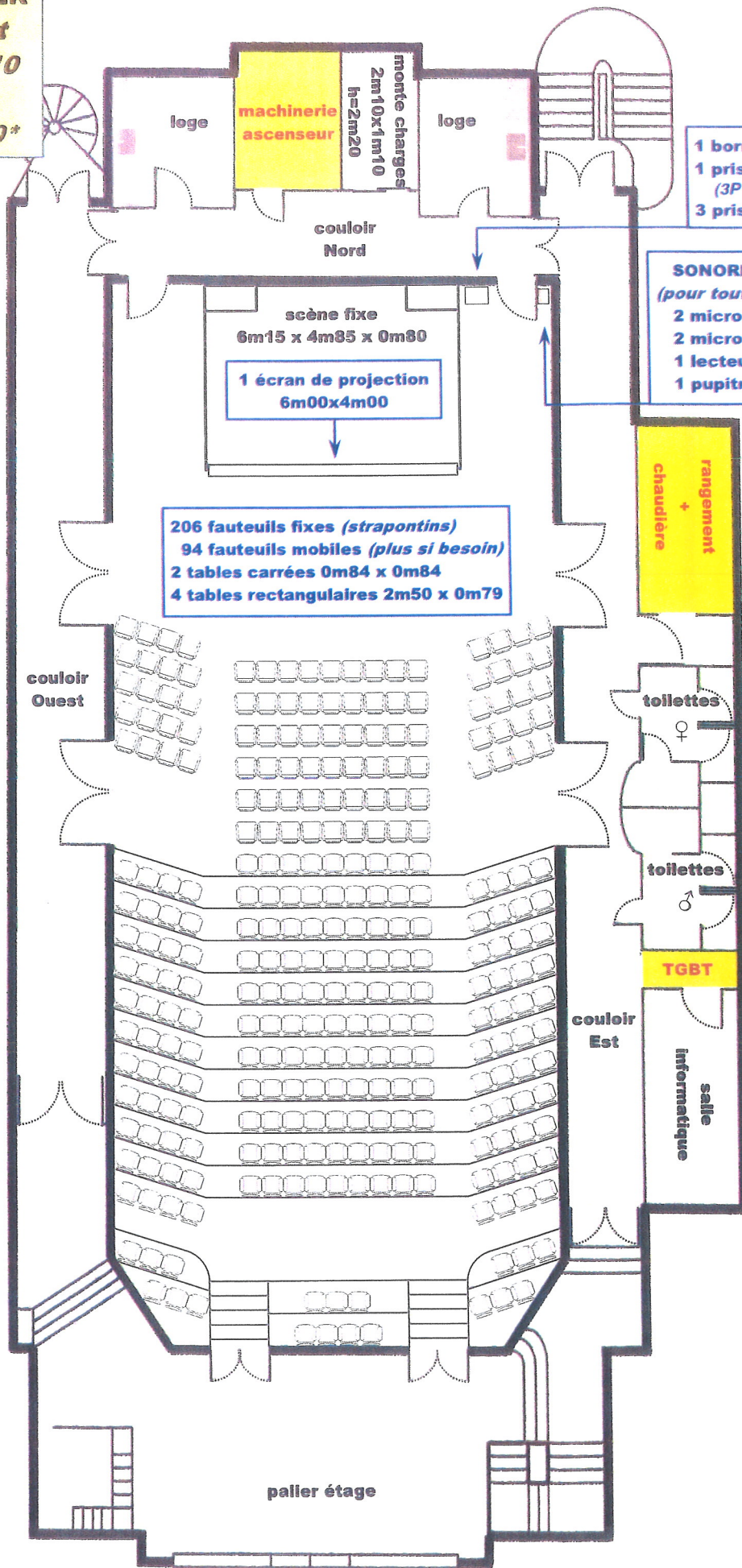
L'accueil se fait dans un grand hall.  
La salle, pouvant être séparée en  $\frac{1}{3}$  -  $\frac{2}{3}$ ,  
est destinée à accueillir les banquets, soirées  
dansantes, réceptions, vins d'honneur, ...

Les annexes fonctionnelles comprennent  
deux cuisines équipées de fours, frigos,  
congélateur, un bar équipé d'une glacière  
et des sanitaires.



**SALLE WOGNER**

salle du haut  
03 26 51 67 10  
code wifi  
Wogner51130\*



- 1 bornier tétra 32A
- 1 prise Hypra 4 broches (3P + T 16A-6h-380/415V)
- 3 prises 240V

- SONORISATION**  
(pour toute la salle)
- 2 micros filaires
  - 2 micros HF
  - 1 lecteur CD
  - 1 pupitre

- 206 fauteuils fixes (strapontins)
- 94 fauteuils mobiles (plus si besoin)
- 2 tables carrées 0m84 x 0m84
- 4 tables rectangulaires 2m50 x 0m79

rangement  
+  
chaudière

toilettes  
♀

toilettes  
♂

TGBT

salle  
informatique

pallier étage

**SALLE WOGNER**

salles du bas  
03 26 51 67 10  
code wifi  
Wogner51130\*



- 1 bornier tétra 32A
- 1 prise Hypra 4 broches (3P + T 16A-6h-380/415V)
- 2 prises 240V 15A
- 1 prise 240V 20A

- SONORISATION**  
(pour toute la salle)
- 1 micro filaire
  - 2 micros HF
  - 1 lecteur CD
  - 1 pupitre

- Limiteur de Pression Acoustique et Gyrophare d'Alerte**

**Téléphone**  
03 26 51 67 10

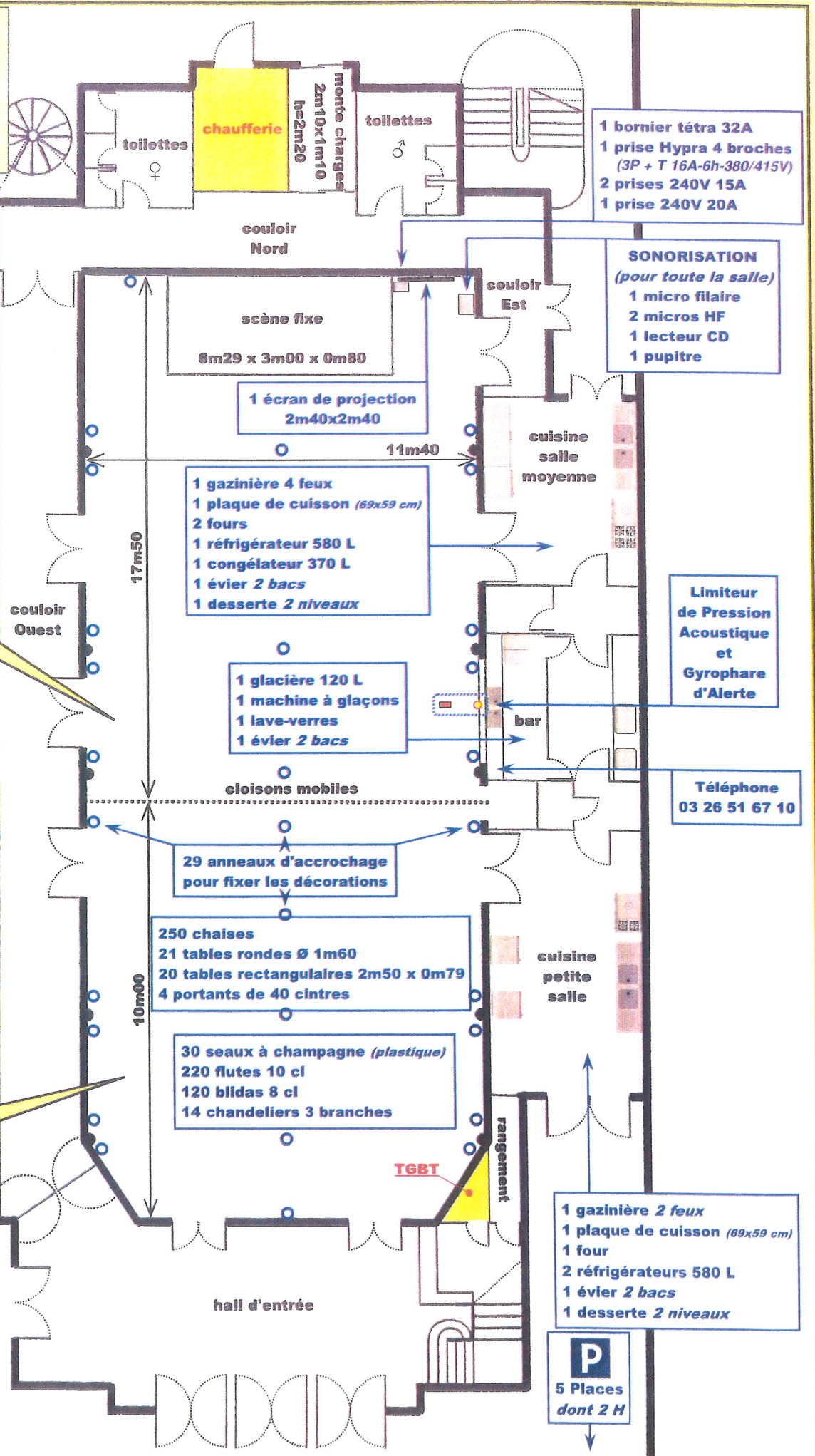
**SALLE MOYENNE**  
145 m<sup>2</sup>  
Jusqu'à 120 pers.

**P**  
6 Places

**PETITE SALLE**  
100 m<sup>2</sup>  
Jusqu'à 80 pers.

**P**  
3 Places

**P**  
5 Places  
dont 2 H



chaufferie  
monte charges  
2m10x1m10  
h=2m20

toilettes

toilettes

couloir Nord

couloir Est

scène fixe  
6m29 x 3m00 x 0m80

1 écran de projection  
2m40x2m40

cuisine  
salle  
moyenne

- 1 gazinière 4 feux
- 1 plaque de cuisson (69x59 cm)
- 2 fours
- 1 réfrigérateur 580 L
- 1 congélateur 370 L
- 1 évier 2 bacs
- 1 desserte 2 niveaux

couloir Ouest

- 1 glacière 120 L
- 1 machine à glaçons
- 1 lave-verres
- 1 évier 2 bacs

bar

cloisons mobiles

29 anneaux d'accrochage  
pour fixer les décorations

- 250 chaises
- 21 tables rondes Ø 1m60
- 20 tables rectangulaires 2m50 x 0m79
- 4 portants de 40 cintres

cuisine  
petite  
salle

- 30 seaux à champagne (plastique)
- 220 flutes 10 cl
- 120 blidas 8 cl
- 14 chandeliers 3 branches

rangement

TGBT

hall d'entrée

- 1 gazinière 2 feux
- 1 plaque de cuisson (69x59 cm)
- 1 four
- 2 réfrigérateurs 580 L
- 1 évier 2 bacs
- 1 desserte 2 niveaux

# SALLE WOGNER

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE

**Article 1<sup>er</sup>** : La demande de location sera faite sur l'imprimé de la Mairie, elle devra avoir lieu au moins 8 jours avant la date prévue, sous réserve de disponibilité.

**Article 2** : La réservation deviendra effective après le versement total du montant de la réservation de la salle par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Régie de recettes du service financier de Vertus, et déposé en Mairie. L'accord signé sera alors remis à l'intéressé.

**Article 3** : La somme versée lors de la réservation ne sera pas remboursée à l'intéressé si celui-ci n'a pas signalé l'annulation 15 jours avant la date retenue, sauf en cas de force majeure dûment justifié.

**Article 4** : Il sera interdit de servir goûter ou repas dans la salle de spectacle située au 1<sup>er</sup> étage.

**Article 5** : Un état des lieux sera établi par le gardien de la salle Wogner et sera signé par les deux parties :

- 1°) dès mise à disposition des locaux.
- 2°) dès que la salle sera libérée.

**Article 6** : Une caution de 228 euros sera demandée par chèque, libellé au nom de la Régie de recettes du service financier de Vertus et remis à la mairie un mois avant la manifestation. Il sera restitué à l'intéressé, si aucun dégât n'a été constaté.

**Article 7** : En cas de détérioration, tous les frais de réparation seront à la charge de l'utilisateur, en cas de contestation, le Conseil Municipal sera souverain.

**Article 8** : L'utilisateur devra contracter une assurance couvrant sa responsabilité en ce sens.

**Article 9** : Dès qu'il sera en possession des locaux, il sera entièrement responsable de la salle, des annexes et du matériel mis à sa disposition. Il devra en assurer le maintien de l'ordre.

**Article 10** : L'utilisation de confettis et objets détonants (pétards, feux d'artifice, etc ...) est formellement interdite, autant dans les locaux, qu'à l'extérieur, ou à proximité de la salle.

**Article 11** : Les décorations devront être accrochées sur les points prévus à cet effet.

**Article 12** : La salle devra être rendue balayée, tables et chaises rangées et propres, dans le délai fixé lors de la prise en charge. Les sanitaires, bar et cuisines devront être rendus balayés. Dans le cadre de l'utilisation des fours, ceux-ci devront être rendus en parfait état d'utilisation. Les utilisateurs de la salle devront reprendre leurs déchets, dans le cas contraire une option prise en charge des poubelles sera facturée 25€ par conteneur de 600 litres et plus.

**Article 13** : Il est possible de se libérer de l'option nettoyage des toilettes, cuisines et bar moyennant un surcoût de 118 euros qui sera réglé au moment de la réservation Cette option sera décidée au moment de la réservation.

**Article 14** : Le gardien de la salle sera à la disposition de l'utilisateur pendant la durée de la location en cas de problème technique.

**Article 15** : Le niveau sonore durant toute la durée de la location, ne doit pas dépasser le seuil autorisé, géré par un système de surveillance acoustique (voir feuille annexe). En cas de dépassement de ce seuil, une 1<sup>ère</sup> alerte est annoncée par la diffusion d'un flash lumineux. Si le niveau sonore de la salle n'est pas baissé sous le seuil autorisé, le limiteur acoustique agit une 1<sup>ère</sup> fois sur les prises électriques mises à disposition à la périphérie de la scène. Si le niveau sonore est toujours au-delà du seuil autorisé, une 2<sup>ème</sup> coupure électrique intervient. A la troisième alerte, toutes les prises électriques seront disjonctées sans possibilité de réarmement.

**Article 16** : Les issues donnant sur l'extérieur devront être maintenues fermées mais non verrouillées.

**Article 17** : Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur du bâtiment.

**Article 18** : Toute plainte de voisinage parvenue en Mairie mettant en cause l'attitude des personnes sous la responsabilité du locataire sera transmise à la Brigade de Gendarmerie.



# LIMITEUR DE PRESSION ACOUSTIQUE

( salle Wogner )

## DÉFINITION

Le limiteur acoustique permet de mesurer en permanence le niveau sonore ambiant de la salle.

## FONCTIONNEMENT

Le limiteur est composé :

- \* d'un boîtier principal (placé dans le TGBT)
- \* d'un sonomètre (fixé au plafond, à 3m00 en avant du bar)
- \* d'un gyrophare (placé au dessus du bar)
- \* d'un afficheur (placé au dessus du bar)

Le limiteur agit par coupure de l'alimentation électrique de l'installation de sonorisation.

2 niveaux sonores maximums autorisés ont été programmés

Portes extérieures fermées  $\Rightarrow$  95 dB(A) / Portes extérieures ouvertes  $\Rightarrow$  92 dB(A)

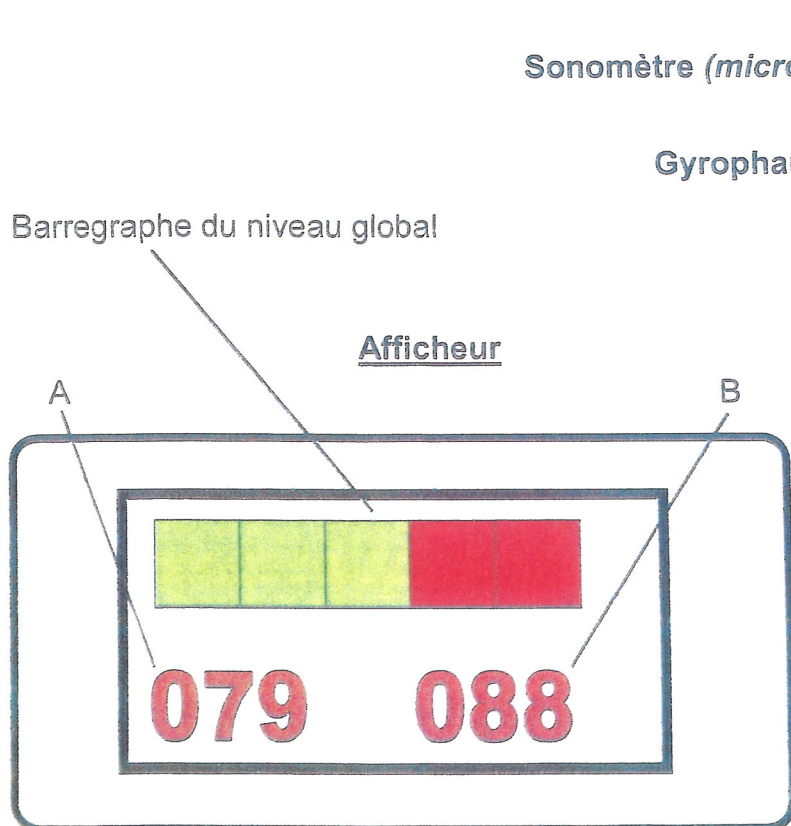
Dés que le niveau sonore instantané (valeur A de l'afficheur) atteint le seuil programmé, le dispositif d'alarme lumineux (gyrophare) s'allume. Il ne s'éteint que si le niveau sonore instantané redescend sous le seuil.

Si le niveau sonore moyen (sur 10 minutes, valeur B de l'afficheur) dépasse à son tour le seuil à respecter, l'alimentation de la sono est coupée :

$\Rightarrow$  Une première fois pendant 1 minute (Une fois le temps de coupure écoulé, l'alimentation électrique est rétablie automatiquement)

$\Rightarrow$  Une deuxième fois pendant 1 minute (Une fois le temps de coupure écoulé, l'alimentation électrique est rétablie automatiquement)

$\Rightarrow$  Une troisième fois sans possibilité de réarmement



Sonomètre (micro)

Gyrophare

